

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24912 Numéro SIREN : 803 554 187 Nom ou dénomination : 366 SAS

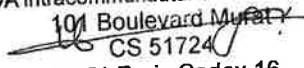
Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 66181

366 SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 €
Siège social : 101 boulevard Murat 75016 PARIS
RCS Paris 803 554 187

Comptes annuels 31/12/2022

certifiés conformes par le représentant légal

366 SAS
SAS au capital de 250 000 €
RCS Paris 803 554 187 - APE 7312Z
N° de TVA intracommunautaire FR 46 803 554 187

101 Boulevard Murat
CS 51724
75771 Paris Cedex 16

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 101 Boulevard Murat - CS51724 75771 Paris Cedex 16

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2022	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	69 493	44 205
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	311 536	260 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	15 000	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	50 000	50 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières	BH	BI	108 576	100 380
	TOTAL (II)	BJ	BK	554 605	455 059
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	36 111	8 057
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	50 240 315	60 689 008
	Autres créances (3)	BZ	CA	11 039 971	12 705 651
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	3 128	3 128
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG	10 036 227	7 019 120
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	220 295	153 581
	TOTAL (III)	CJ	CK	71 576 047	80 578 544
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	72 130 651	81 033 603
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 250 000)			DA	250 000	250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	25 000	25 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG	3 112 410	1 549 262	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	877 733	1 563 148	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	4 265 143	3 387 410	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	26 245	10 542	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	26 245	10 542	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 207 315	2 802 323	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	53 084 986	59 780 995	
	Dettes fiscales et sociales			DY	11 716 508	12 684 146	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	660 908	2 298 021	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	169 546	70 166	
	TOTAL (IV)			EC	67 839 263	77 635 651	
	Écarts de conversion passif (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	72 130 651	81 033 603	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	67 839 263	74 830 415	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

				Exercice N					Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	87 445 812	FH		FI	87 445 812	98 653 988	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	87 445 812	FK		FL	87 445 812	98 653 988	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	62 333	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP		51 044	
	Autres produits (1) (11)						FQ	3 234 512	4 427 126	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	90 742 657	103 134 158	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	79 293 369	88 922 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	315 195	286 514	
	Salaires et traitements						FY	4 586 136	4 963 138	
	Charges sociales (10)						FZ	2 321 928	2 525 191	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	101 627	65 503	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		9 522
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	2 817 171	3 882 112	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	89 435 426	100 654 755	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 307 231	2 479 403	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	14 440	3 083	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	10 542	7 091	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	24 983	10 174	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	26 245	10 542	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 653	(11 205)	
	Différences négatives de change						GS	1 808		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	40 706	(662)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 723)	10 836		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 291 507	2 490 239		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			1 126
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			1 126
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HE			2 025
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HF			808
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HG		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HH			2 833
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI			(1 707)
Impôts sur les bénéfices (IX)		HJ	158 985		353 145
(X)		HK	254 789		572 239
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	90 767 640		103 145 458
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	89 889 906		101 582 310
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	877 733		1 563 148
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY			
		IG			
	(3) Dont	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploita (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6				
		dont cotisations facultatives Madelin	A9		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A7		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) A8				
			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL					
er sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD					

366
Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 €
Siège social : 101 boulevard Murat
75016 PARIS
RCS Paris 803 554 187

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 JUIN 2023**

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-neuf juin,
A quatorze heures,

Les associés de la société 366 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Molitor, situé au 13 rue Nungesser et Coli à 75016 PARIS, sur convocation faite par le Président de la Société, par mail adressé à tous les actionnaires, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Thierry HUGOT, Président
- Madame Soizic BOUJU, représentant l'ensemble des éditeurs du Groupe Centre France
- Monsieur David GUEVART, représentant la Société Nouvelle Nord Littoral
représentant le Courrier Picard
représentant la Société Normande d'Information et Média
- Monsieur Jean-Louis PELE, représentant le Groupe Nice Matin
- Monsieur Jean-Jacques SCHNEIDER, représentant la Marseillaise
- Monsieur Philippe TOULEMONDE, membre du Comité Directeur de la Société
- Monsieur Pascal BROUET

Est également présente en visioconférence :

- Madame Perrine PELLETIER, DPO

Le Président informe les membres de l'Assemblée Générale avoir reçu vingt et un (21) pouvoirs nominatifs à son nom représentant onze mille cent onze (11 111) actions.

Monsieur Pascal BROUET informe les membres de l'Assemblée Générale avoir reçu cinq (5) pouvoirs nominatifs en son nom représentant trois mille trois cent quatre-vingt-trois (3 383) actions.

Monsieur Philippe TOULEMONDE informe les membres de l'Assemblée Générale avoir reçu deux (2) pouvoirs nominatifs en son nom représentant quatre mille soixante-sept (4 067) actions.

Monsieur David GUEVART informe les membres de l'Assemblée Générale avoir reçu deux (2) pouvoirs nominatifs en son nom représentant neuf cent une (901) actions.

Assistent également à l'Assemblée, Monsieur Stéphane DELAPORTE, Directeur Général Délégué de 366 SAS et Monsieur Alain DAVID, Directeur Administratif & Financier de 366 SAS.

Monsieur Olivier FONTAINE, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué et assiste à cette Assemblée Générale.

Madame Stéphanie TERBASEGHIAN et Monsieur Patrice TAVARES, membres du CSE, ont été régulièrement convoqués et assistent à cette Assemblée Générale.

Est absent :

- Monsieur Ronan LECLERCQ, représentant Le Télégramme.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent 95,43% des droits de vote.

Monsieur Thierry HUGOT préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

Madame Frédérique GEORGES est désignée comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion, et approbation des comptes clos au 31 décembre 2022,
 - Approbation des charges non-déductibles,
 - Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2022, approbation s'il y a lieu des conventions visées aux articles L227-10 et suivants du code de commerce,
 - Quitus aux membres du Conseil de surveillance, du Comité Directeur et au Président,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Renouvellement ou nomination des mandats des membres du Comité Directeur,
 - Renouvellement ou nomination du mandat du Président de la Société,
 - Questions diverses
- ✓ Point RGPD (bilan des travaux RGPD) – Intervention Perrine Pelletier.

Le Président introduit la séance par ces propos :

Alain DAVID prendra la parole afin de présenter le rapport de gestion suivi de Monsieur Olivier FONTAINE, Commissaire aux Comptes qui exposera l'audit des comptes effectués relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Stéphane DELAPORTE présentera le point activité S1 2023.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de Gestion du Comité Directeur et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes clos au 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice comptable de 877 733€.

L'Assemblée Générale approuve le montant global s'élevant à 29 428€ des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire au Compte sur les conventions visées à l'article L227-10 et suivant du Code de Commerce, approuve ledit rapport.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président, au Comité Directeur et au Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 877 733€, aux postes suivants :

- Bénéfice net Comptable 2022	877 733
- Réserve légale	-
- Autres Réserves	- 877 733 €
Solde	-

Pour se conformer aux dispositions aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des cinq premiers exercices.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des quatre (4) membres du Comité Directeur viennent à échéance le 31 décembre 2022, ayant été nommés au titre de ces mandats, Messieurs Thierry HUGOT, Pascal BROUET, Philippe TOULEMONDE et Jean-Nicolas BAYLET.

L'Assemblée Générale décide de renouveler en qualité de membres du Comité Directeur, conformément à l'article 24.1 modifié des statuts de la Société, les personnes physiques choisies parmi les représentants permanents des membres du Conseil de Surveillance et/ou parmi les mandataires sociaux d'un membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Thierry HUGOT né le 10 décembre 1963 à HENIN-BEAUMONT (62110) de nationalité française, demeurant Avenue du Lorient 5, 1640 Rhode Saint Genèse (Belgique) ;

Monsieur Pascal BROUET né le 19 mai 1973 à Neuilly-sur-Seine (92200) de nationalité française, demeurant 145, rue de Rome Paris 17^{ème} (75017) ;

Monsieur Jean-Nicolas BAYLET né le 15 mars 1984 à Toulouse (31000) de nationalité française, demeurant 39, rue Française 31400 TOULOUSE.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe TOULEMONDE de son mandat de membre du Comité Directeur et propose, conformément aux Statuts, la nomination de :

Monsieur Fabrice BAZARD né le 22 juillet 1962 à Nancy (54) de nationalité française, demeurant 9, avenue de Lorient 35310 MORDELLES.

Lesdits membres du Comité Directeur exerceront leurs fonctions pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 et qui se tiendra au cours de l'année 2026.

Les membres du Comité Directeur ainsi nommés déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat, du Président de la Société vient à échéance le 31 décembre 2022, ayant été nommé au titre de ce mandat, Monsieur Thierry HUGOT.

L'Assemblée Générale décide de renouveler en qualité de Président de la Société, conformément à l'article 24.2 des statuts de la Société, lequel a été choisi parmi les membres du Comité Directeur susnommés :

Monsieur Thierry HUGOT né le 10 décembre 1963 à HENIN-BEAUMONT (62110) de nationalité française, demeurant Avenue du Lorient 5, 1640 Rhode Saint Genèse (Belgique) ;

Le Président exercera ses fonctions pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer les comptes clos au 31 décembre 2025 et qui se tiendra au cours de l'année 2026.

Le Président ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

POUR : 12 456
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 11 283

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des différents documents soumis à son approbation et du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

POUR : 23 739
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES

✓ Point RGPD (bilan des travaux RGPD) – Intervention Perrine Pelletier.

Perrine PELLETIER, présente le bilan des travaux RGPD effectués par 366. Seront évoqués les points suivants :

- Principaux chantiers investis par 366 en 2023
- Actu CNIL / Condamnation CRITEO
- Qualification des parties prenantes et impact
- Révision des contrats partenaires programmatiques
- Etat des risques

• Principaux chantiers investis par 366 en 2023

Perrine Pelletier indique que l'accent a été mis en interne par l'IT et les RH avec une réunion de sensibilisation auprès des collaborateurs de 366.

Fort investissement déployé sur les contrats avec les partenaires programmatiques, révision des contrats et DPA partenaires. Le DPA doit être conclu et négocié.

En ce qui concerne l'état du droit en vigueur des transferts hors UE, notamment vers les Etats-Unis (zone grise) : Tenu de faire des analyses d'impacts sur ces transferts. Mais pas de transfert vers les UE en raison de ce vide juridique.

Travail également fait sur la révision des DPA (annexes RGPD), contrat qui donne mandat à 366 pour son activité de régie. Les DPA doivent être signés et suite à une réunion avec les DPO, des ajustements des DPA sont effectués. Travail fait avec les DPO éditeurs et 366.

• Actu CNIL / Condamnation CRITEO

Pour rappel, amende très sévère de 40M€ qui a été décidée par la CNIL pour défaut de preuve de consentement, manquement aux obligations d'information et de transparence, au droit d'accès et au retrait du consentement.

Il faut retenir pour 366 à ce niveau de cette décision :

- L'éditeur est responsable de traitement recueille les données mais le partenaire programmatique est désormais qualifié de responsable de traitement conjoint. Cette qualification ne l'exonère pas de la responsabilité de vérifier l'adéquation du consentement recueilli par l'éditeur.
- L'éditeur doit affiner le recueil des consentements : cela suppose une vigilance des éditeurs à l'occasion du recueil.
- La pseudonymisation, processus qui permet de ne pas avoir d'ID, mais qui permet d'identifier directement la personne avec un ID interne, n'empêche pas la réidentification des personnes concernées, et cela a un impact sur les mesures de conformité à mettre en place.

Qualification des parties prenantes et impact

Rappel de l'architecture générale RGPD de 366.

Les éditeurs agissent en qualité de responsable de traitement (RT), 366 n'agit que en qualité de sous-traitant et que sur instruction des éditeurs en conformité avec :

- le plan de gouvernance,
- la validation régulière des Vendors par les éditeurs,
- le renforcement du DPA Editeurs / 366

Cela suppose de renforcer les instructions des éditeurs notamment via le comité digital et des points mensuels.

- **Révision des contrats partenaires programmatiques**

366 en qualité de sous-traitant se doit d'intervenir auprès des partenaires.

Il apparaît, en pratique, que les éditeurs peuvent être amenés à signer avant des contrats moins disant. Cela n'est pas dans l'intérêt ni des éditeurs, ni de 366.

⇒ Rappel : il est dans l'intérêt de mutualiser les bonnes pratiques entre DPA éditeurs et DPA 366 car 366 signe au nom et pour le compte des éditeurs.

- **Etat des risques**

Il y a :

- Les transferts hors UE.
- La qualification des parties, 366 en qualification de sous-traitant est fragile au regard de la jurisprudence en vigueur qui tend à renforcer le rôle de chaque acteur de la chaîne programmatique, d'où l'intérêt de bien documenter et donner des instructions régulières à 366.
- DPA programmatiques : Pour éviter les incohérences entre les positions des éditeurs en direct et de 366 avec ces mêmes acteurs, il est recommandé de partager les bonnes pratiques.

✓ **Remerciements**

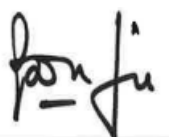
Suite à la démission de Monsieur Philippe Toulemonde, le Président le remercie vivement pour les nombreuses années en tant que membre au Comité Directeur et ce depuis la naissance de 366. Il précise et le remercie de nouveau d'avoir été fidèle et actif.

Il précise que M. Philippe TOULEMONDE reprendra les mandats de M. Matthieu FUCHS au Conseil de Surveillance.

Monsieur Philippe TOULEMONDE indique être très fier d'avoir participé au Comité Directeur et très heureux de continuer à suivre les travaux au Conseil de Surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la porte, le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président  Thierry HUGOT	Ouest France  Philippe TOULEMONDE
La Montagne  Soizic BOUJU	Le Secrétaire  Frédérique GEORGES

366 SAS
Société par actions simplifiée au capital de 250.000 €
Siège social : 101 boulevard Murat
75016 PARIS
803 554 187 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION au 31 décembre 2022

1. EVOLUTION JURIDIQUE

Pas d'évolution juridique constatée.

2. LES COMPTES 2022

○ **Synthèse des comptes sociaux**

Les principales données financières sont les suivantes (en €) :

	2021	2022
- Capital Social	250 000	250 000
- Capitaux Propres	3 387 410	4 265 143
- Chiffre d'Affaires	98 653 988	87 445 812
- Autres Produits	4 427 126	3 234 512
- Charges d'Exploitation	100 654 755	89 435 426
- Résultat d'Exploitation	2 479 403	1 307 231
- Résultat Financier	10 836	- 15 723
- Résultat Exceptionnel	- 1 707	-
- Résultat Net Comptable	1 563 148	877 733

I – CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du Chiffre d'Affaires est la suivante :

- Print PQR66	67%
- Print TAT / POD	15%
- Digital	18%

II – CHARGES

Les charges d'exploitation (89 M€) sont essentiellement composées des autres achats et charges externes pour 78 M€. Dans cette rubrique de résultat, les achats d'espaces publicitaires pèsent pour 96 %.

	2021	2022
- Achats d'espaces	85 518 149	75 118 590
- Loyers et charges de location d'immeuble de bureaux	442 267	461 494
- Autres charges	3 882 112	2 817 171

III – LE RESULTAT FISCAL / PARTICIPATION / IMPOT SOCIETE

- Résultat comptable avant Impôt	1 323 922
+ Réintégrations Fiscales	58 919
- Déductions Fiscales	- 363 687
- Déficit Fiscal	-
- Résultat Fiscal	1 019 154
- Participation	158 985
- Impôt société (IS)	254 789
- Résultat après IS et Participation	877 733

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice 2022	877 733
- Réserve Légales	-
- Autres Réserves	877 733
- Report à nouveau	-
	-

Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

5. CAPITAUX PROPRES

	Au 31/12/2021	Affectation Résultat 2021	Versement dividendes 2021	Résultat 2022	Au 31/12/2022
Capital Social	250 000				250 000
Réserve Légale	25 000	-			25 000
Autres Réserves	1 549 262	1 563 148			3 112 410
Report à Nouveau	-	-			-
Résultat	1 563 148	- 1 563 148		877 733	877 733
Total Capitaux Propres	3 387 410	-	-	877 733	4 265 143

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif moyen de la société pour l'année 2022 est de 70,44 personnes.

La répartition de l'effectif au 31-12-2022 est la suivante :

Effectif au 31/12/2022

	Cadres	Ag. Maitrise	Employés
Effectif au 31/12	76	9	-

Les rémunérations et leurs évolutions sont totalement individualisées (pas d'augmentation collective en 2022).

Formation : les frais de formation engagés sur 2022 se sont élevés à 23 837 €.

7. AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre des mesures de soutien Gouvernementales face à la crise sanitaire COVID 19, la société avait souscrit, sur l'exercice 2020, auprès de ses partenaires bancaires un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 9 600 000 euros. Ce PGE a été remboursé à hauteur de 6 600 000 euros à la sortie de l'été 2021.

Au 31/12/2022, le capital restant dû s'élève à 2 207 315 euros.

En dehors de ce PGE, la société n'a pas d'endettement autre que les dettes d'exploitation courantes (cf § 3.4 et 3.5 de l'annexe aux comptes).

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6 du Code de Commerce, il est présenté ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients. Il s'agit ici des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

- Délai Fournisseurs

Nb Jours	Nombre de Pieces		TTC	
Non échu	491	38%	18 572 379	20%
<=30	503	39%	6 240 481	7%
31 et 60	9	1%	6 906	0%
61 et 90	5	0%	5 130	0%
91 et +	279	22%	1 561 805	2%

Total Pièces 1 287

Total achats TTC 95 152 042

Le montant global des FNP inscrites au Bilan s'élève à : 26 698 285

- Délai Clients

Nb Jours	Nombre de Pieces		TTC	
Non échu	392	18%	22 004 361	21%
<=30	229	10%	8 958 819	9%
31 et 60	102	5%	3 704 821	4%
61 et 90	55	3%	986 652	1%
91 et +	1415	65%	13 916 242	13%

Total Pièces 2 193

CA TTC 104 934 974

Le montant global des Clients douteux inscrits au Bilan s'élève à : 224 802

Le montant global des Factures à établir inscrites au Bilan s'élève à : 768 907

8. PERSPECTIVES

L'exercice 2023 est marqué par la prise en régie des activités de la société DIGITEKA et surtout de DIVERTO dont le chiffre d'affaires se construit à un rythme moins soutenu que prévu. En revanche, les activités périmètres ISO 2022 de 366SAS sur ce premier trimestre enregistrent une performance légèrement supérieure au T1 2022 et offrent de bonnes perspectives à fin avril.

Les perturbations sociales et économiques, la guerre en Ukraine impactent toujours plusieurs secteurs porteurs de l'activité commerciale de la Régie en modifiant les stratégies de communication annonceurs et affectent de manière importante la visibilité du pilotage de la Régie en la rendant particulièrement réduite.

9. LISTE DES MANDATS DETENUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

La liste des mandats détenus par les organes de Direction et d'Administration est jointe en annexe.

10. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Au 31 décembre 2022, les salariés n'avaient aucune participation dans le capital de la société.

Il convient donc de prendre acte de ce que les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du code de commerce, représentent moins de 3% du capital de la société.

11. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif post-clôture.

12. CONSOLIDATION

La société 366SAS possède au 31/12/2022 une participation dans la société 366TV à hauteur de 50% de son capital social. La société 366TV a été créée le 23 Février 2021 à l'initiative de Territoires TV et 366SAS.

366TV a une activité de régie publicitaire auprès des annonceurs dits « nationaux » pour les Télévisions locales et/ou régionales avec une approche linéaire et digitale et, avec ses associés, la volonté et le souci d'optimiser les audiences et de créer de la valeur pour les Editeurs.

12.1 : Tableau des Filiales et participations

Conformément à l'article L333-15 du Code de Commerce, est présenté ci-dessous le tableau des filiales et participations :

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
366TV SAS - RCS Paris 894 442 722 101 Boulevard Murat - 75016 Paris	100 000 €	- €	50%	50 000 €	50 000 €	- €	- €	1 401 769 €	60 487 €	- €	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

La Société 366SAS dépasse les seuils légaux au sens de l'Art. L233-16 du Code de Commerce, pour établir des comptes consolidés de part sa participation à hauteur de 50% dans la SAS 366TV.

Cependant, l'article L233-17-1 du Code de Commerce exempte de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés dès lors que la consolidation des sociétés contrôlées présente, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable.

12.2 : Principaux agrégats issus d'une approche consolidée

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2022, les principaux chiffres de la SAS 366TV sont les suivants :

Périmètre retenu : 50%			
Méthode : Intégration proportionnelle	Groupe Consolidé	SAS 366TV	%
Chiffre d'Affaires	88 147 358	701 546	0,8%
Produits d'exploitation	91 563 403	820 746	0,9%
Résultat Net	907 977	30 244	3,3%
Endettement financier	2 207 315	-	0,0%
Capitaux Propres	4 285 194	20 051	0,5%
Total Bilan	72 618 637	487 986	0,7%

Au niveau des principaux agrégats, la SAS 366TV représente à elle seule entre 0 % et 3,3 % des données consolidées.

En conséquence, la société 366TV présente, un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle que représente l'ensemble consolidable.

13. QUESTIONS DIVERSES

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint ci-dessous le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des trois derniers exercices depuis sa création.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(art. 133 - 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

<u>Montants en euros</u>	2018	2019	2020	2021	2022
1 SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE					
a Capital Social en €	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
b Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
c Nombre d'obligations convertibles en actions					
2 RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES en €					
a Chiffre d'affaires hors taxes	69 280 426	78 615 406	91 688 543	98 653 988	87 445 812
b Bénéfice ou perte avant impôts, amortissements et provisions (1)	482 067	713 214	1 856 972	2 162 819	1 249 852
c Impôt sur les bénéfices	20 580	227 815	571 650	572 239	254 789
d Bénéfice ou perte après impôt, amortissements et provisions	537 455	364 458	1 193 559	1 563 148	877 733
e Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
3 RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a Bénéfice ou perte après impôt mais avant amortissements et provision	18,46	19,42	51,41	63,62	39,80
b Bénéfice ou perte après impôt, amortissements et provisions	21,50	14,58	47,74	62,53	35,11
c Dividendes versés à chaque action	-	-	-	-	-
4 PERSONNEL					
a Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	58,2	58,8	68,0	73,5	70,4
b Montant de la masse salariale	4 019 408	3 920 188	4 145 384	4 679 739	4 626 414
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, etc...)	2 146 722	1 983 257	2 162 616	2 409 527	2 270 952
(1) Dotations nettes de reprises de provisions					

Conventions article L 225-86 et décret du 23 mars 1967 :

Les conventions visées à l'article L 225-86 du code de Commerce et du décret du 23 mars 1967 sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Rémunération des dirigeants :

L'information relative aux rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration n'est pas communiquée au motif qu'elle conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.



KPMG AUDIT FS I SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

366 SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
366 SAS
101 boulevard Murat - 75016 PARIS

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital social : 200 000 €
512 802 596 RCS Nanterre



KPMG AUDIT FS I SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

366 SAS

101 boulevard Murat - 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société 366 SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 366 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2023

KPMG AUDIT FS I SAS

Olivier FONTAINE

Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 101 Boulevard Murat - CS51724 75771 Paris Cedex 16

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2022		Exercice N-1		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	162 933	AG	93 441	69 493	44 205	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	933 617	AU	622 081	311 536	260 474	
		Immobilisations en cours	AV	15 000	AW		15 000		
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	50 000	CV		50 000	50 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH	108 576	BI		108 576	100 380	
		TOTAL (II)		BJ	1 270 126	BK	715 522	554 605	455 059
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens		BN		BO				
	En cours de production de services		BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
	Marchandises		BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	36 111	BW		36 111	8 057	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	50 458 310	BY	217 995	50 240 315	60 689 008	
		Autres créances (3)	BZ	11 039 971	CA		11 039 971	12 705 651	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 128	CE		3 128	3 128
			Disponibilités	CF	10 036 227	CG		10 036 227	7 019 120
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	220 295	CI		220 295	153 581		
	TOTAL (III)		CJ	71 794 042	CK	217 995	71 576 047	80 578 544	
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	73 064 168	IA	933 517	72 130 651	81 033 603	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :			Stocks :			Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 250 000)			DA	250 000	250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	25 000	25 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)			DG	3 112 410	1 549 262	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	877 733	1 563 148	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	4 265 143	3 387 410	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	26 245	10 542	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	26 245	10 542	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 207 315	2 802 323	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	53 084 986	59 780 995	
	Dettes fiscales et sociales			DY	11 716 508	12 684 146	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	660 908	2 298 021	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	169 546	70 166	
	TOTAL (IV)			EC	67 839 263	77 635 651	
	Écarts de conversion passif (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	72 130 651	81 033 603	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	67 839 263	74 830 415	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	87 445 812	FH		FI	87 445 812	98 653 988	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	87 445 812	FK		FL	87 445 812	98 653 988
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	62 333	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP		51 044	
	Autres produits (1) (11)						FQ	3 234 512	4 427 126	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	90 742 657	103 134 158	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	79 293 369	88 922 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	315 195	286 514	
	Salaires et traitements						FY	4 586 136	4 963 138	
	Charges sociales (10)						FZ	2 321 928	2 525 191	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	101 627	65 503	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		9 522		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)						GE	2 817 171	3 882 112	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	89 435 426	100 654 755	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 307 231	2 479 403	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	14 440	3 083	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	10 542	7 091	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	24 983	10 174	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	26 245	10 542	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 653	(11 205)	
	Différences négatives de change						GS	1 808		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	40 706	(662)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 723)	10 836		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 291 507	2 490 239		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : 366SAS					Néant			
					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB		1 126	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD		1 126	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		2 025	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF		808	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH		2 833	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI		(1 707)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	158 985	353 145	
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	254 789	572 239	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	90 767 640	103 145 458	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	89 889 906	101 582 310	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	877 733	1 563 148	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD				
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6	obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin			A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL								
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL								

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au Bilan et Compte de Résultat de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire, ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative :

NOTE 1 : Activité de la société, faits significatifs de l'exercice.

NOTE 2 : Règles et Méthodes Comptables.

NOTE 3 : Informations sur le Bilan et le Compte de Résultat.

NOTE 4 : Autres éléments.

NOTE 1

ACTIVITE DE LA SOCIETE

366 SAS a une activité de régie publicitaire Nationale pour les médias PQR sous toutes ses formes.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les trois premiers mois de l'exercice 2022 ont été contrastés avec globalement un retrait de l'activité commerciale. Si la crise sanitaire liée au COVID 19 ait été circonscrite, la guerre en Ukraine, les sanctions adoptées contre la Russie, ont affecté plusieurs secteurs porteurs de l'activité commerciale de la Régie en modifiant les stratégies de communication annonceurs.

En cette année d'élections présidentielle et législative, la communication gouvernementale, fortement présente dans notre média l'exercice précédent, a également eu un impact non négligeable sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2022.

Tous ces éléments ont affecté de manière importante la visibilité du pilotage de la Régie en la rendant particulièrement réduite.

NOTE 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le Bilan et le Compte de Résultat sont établis conformément aux dispositions législatives des

réglementations actuellement en vigueur en France et notamment dans notre secteur professionnel.

Ces principes sont les suivants :

2.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée selon le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels : 1 an linéaire

Agencements, aménagements, installations : 10 ans linéaire ou 5 ans dégressif

Matériel de bureau : 5 ou 10 ans linéaire

Mobiliers de bureau : 10 ans linéaire

Matériels informatiques : 3 ans dégressif

Les immobilisations achetées d'occasion sont amorties sur la durée de vie restante selon la méthode linéaire.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 du règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, l'approche par composants qui consiste à subdiviser les immobilisations corporelles en parties distinctes et à comptabiliser chaque élément séparément a été respectée.

2.2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles concernent la participation détenue dans le capital de la société SAS 366TV ainsi qu'un dépôt de garantie pour les locaux occupés par la société.

2.3 : COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les comptes clients sont constitués de créances annonceurs.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation des créances est calculée selon leur antériorité, leur risque de non-recouvrement et les normes fiscales et comptables en vigueur.

2.4 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constitués des factures non soldées ou non échues d'achats d'espaces en provenance des supports (dont la société a la régie) ou de frais généraux.

2.5 : CHIFFRE D’AFFAIRES NET

Le chiffre d’affaires net est constitué des ventes facturées aux clients, déduction faite de nos remises de référence et des dégressifs accordés.

2.6 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique concerne essentiellement les achats d’espaces publicitaires auprès des supports.

2.7 : INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L’engagement actuariel de la société est indiqué au point 3.14 Engagements hors bilan.

2.8 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L’impôt comptabilisé en dettes correspond au seul impôt exigible.

2.9 : COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La présentation des comptes est demeurée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

2.10 : EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Ce paragraphe est développé au point 3.15 de la présente annexe.

NOTE 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1: IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice sont constituées de matériels et logiciels informatiques.

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à la participation dans le capital de la société 366TV à hauteur de 50% et du dépôt de garantie des locaux loués par la Société.

<u>Valeurs Brutes</u>	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2022
Incorporelles	127 933	35 000	-	162 933
Corporelles	790 640	157 977	-	948 618
Financières	150 380	8 196	-	158 576

<u>Amortissements</u>	Au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Incorporelles	83 728	9 712	-	93 441
Corporelles	530 166	91 915	-	622 081
Financières	-	-	-	-

Les amortissements sont présentés au sein des dotations d'exploitations au compte de résultat.

3.2 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social, entièrement libéré, s'élève à 250 000 € divisé en 25 000 actions d'un nominal de 10 €.

	Au 31/12/2021	Affectation Résultat 2021	Versement dividendes 2021	Résultat 2022	Au 31/12/2022
Capital Social	250 000				250 000
Réserve Légale	25 000	-			25 000
Autres Réserves	1 549 262	1 563 148			3 112 410
Report à Nouveau	-	-			-
Résultat	1 563 148	- 1 563 148		877 733	877 733
Total Capitaux Propres	3 387 410	-	-	877 733	4 265 143

3.3 : PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Une provision pour risque de change a été constituée sur l'exercice 2022. Par ailleurs, les provisions constituées au cours des exercices antérieurs ont été reprises lors du dénouement survenu sur l'exercice 2022.

	Au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Au 31/12/2022
Provisions pour risques	10 542	26 245	10 542	26 245
Provisions pour charges	-			-

3.4 : CREANCES ET DETTES

- *CREANCES*

	2021	2022
- Créances Clients	60 682 201	50 233 508
- Créances clients douteuses	224 802	224 802
- TVA	10 605 042	10 362 731
- Etat - Impôt Sociétés et autres	-	-
- Fournisseurs - Avoirs à recevoir	2 069 995	467 325
- Fournisseurs acomptes versés	8 057	36 111
- Personnel & Organismes Sociaux	30 613	22 470
- Dépôt de Garantie & Comptes d'ajustement Factor	100 380	108 576

Les créances clients douteuses concernent les clients en procédure collective ou en litige et sont dépréciées au cas par cas.

- *DETTES*

	2021	2022
- Emprunt & Dettes Financières	2 802 323	2 207 315
- Dettes Fournisseurs	59 780 995	53 084 986
- Clients Créditeurs et AAE	2 293 162	656 655
- TVA	10 010 654	9 562 363
- Dettes Sociales	2 407 058	1 990 628
- Dettes Fiscales	266 434	163 517
- Comptes Courants Factor	-	-
- Dettes Diverses	4 859	4 253

Les créances et dettes sont toutes liquides.

3.5 : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

- *PRODUITS A RECEVOIR*

	2021	2022
- Clients Factures à établir	2 875 792	768 907
- Fournisseurs Avoirs à recevoir	2 069 995	467 325
- Etat Produits à recevoir	-	12 907
- Produits à recevoir	-	-

- *CHARGES A PAYER*

	2021	2022
- Fournisseurs factures à recevoir	35 444 730	26 698 285
- Provisions congés payés et primes	992 721	764 859
- Clients avoirs à établir	2 253 944	538 147
- Autres dettes fiscales & sociales à payer	592 600	477 467

3.6 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	2021	2022
- Produits constatés d'avance	70 166	169 546
- Charges constatées d'avance	153 581	220 295

Ces charges concernent des frais généraux se rapportant à l'exercice 2023.

3.7 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de la société s'est élevé en 2022 à la somme de 87 445 812 € réparti par produit entre :

- Print PQR66	67%
- Print TAT / POD	15%
- Digital	18%

3.8 : AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Pour l'essentiel, les autres charges et produits portent sur des refacturations réciproques issues des opérations d'échanges avec les Supports.

3.9 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes constitutifs sont les suivants :

	2021	2022
- Achats d'espaces	85 518 149	75 118 590
- Loyers et charges de location d'immeuble de bureaux	442 267	461 494
- Autres charges	3 882 112	2 817 171

3.10 : FRAIS DE PERSONNEL

Le total des frais de personnel est de 6 908 064 €.

3.11 : **RESULTAT FINANCIER**

La formation du résultat financier est la conséquence du cycle d'exploitation, il intègre également le coût des intérêts associé au PGE contracté en 2020.

<u>Produits Financiers</u>	
- Revenus des Placements / Gains change	14 440
- Reprise s/ Prov.	10 542
	24 983
<u>Charges Financières</u>	
- Intérêts sur PGE	12 653
- Intérêts sur découverts / Perte change	1 808
- Dotation s/ Prov.	26 245
	40 706
Résultat Financier	- 15 723

3.12 : **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Pour cet exercice 2022, il n'a pas été constaté de Résultat Exceptionnel.

3.13 : **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Le montant de l'I.S. au titre de 2022 s'établit à 254 789 €.

3.14 : **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La valeur actuarielle des Indemnités de Fin de Carrière n'a pas fait l'objet de réactualisation sur l'exercice 2022. La dernière actualisation des IFC a été réalisée en fin d'exercice 2020 et évaluée à 1 938 717 €.

Cette actualisation ayant été calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 0,5% (norme IAS19).

Depuis l'exercice 2020, la société a souscrit un contrat IFC auprès de la Compagnie d'Assurance AXA. L'abondement 2022 s'est élevé à 60 000 €.

3.15 : Evènement post clôture

L'exercice 2023 est marqué par la prise en régie des activités de la société DIGITEKA et surtout de DIVERTO dont le chiffre d'affaires se construit à un rythme moins soutenu que prévu. En revanche, les activités périmètres ISO 2022 de 366SAS sur ce premier trimestre enregistrent une performance légèrement supérieure au T1 2022 et offrent de bonnes perspectives à fin avril.

Les perturbations sociales et économiques, la guerre en Ukraine impactent toujours plusieurs secteurs porteurs de l'activité commerciale de la Régie en modifiant les stratégies de communication annonceurs et affectent de manière importante la visibilité du pilotage de la Régie en la rendant particulièrement réduite.

NOTE 4

AUTRES ELEMENTS

4.1: EFFECTIF

L'effectif moyen de la société pour l'année 2022 est de 70,44 personnes.

La répartition de l'effectif au 31-12-2022 est la suivante :

	Cadres	Ag. Maitrise	Employés
Effectif au 31/12	76	9	-

4.3 : DIVIDENDES

Néant.

4.4 : AUTRES REMARQUES

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant relatif aux honoraires du commissaire aux comptes enregistrés au compte du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 34 232 € HT.

L'information relative aux rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration n'est pas communiquée au motif qu'elle conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.

NOTE 5

CONSOLIDATION

La société 366SAS possède au 31/12/2022 une participation dans la société 366TV à hauteur de 50% de son capital social. La société 366TV a été créée le 23 Février 2021 à l'initiative de Territoires TV et 366SAS.

366TV a une activité de régie publicitaire auprès des annonceurs dits « nationaux » pour les Télévisions locales et/ou régionales avec une approche linéaire et digitale et, avec ses associés, la volonté et le souci d'optimiser les audiences et de créer de la valeur pour les Editeurs.

5.1 : Tableau des Filiales et participations

Conformément à l'article L333-15 du Code de Commerce, est présenté ci-dessous le tableau des filiales et participations :

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
366TV SAS - RCS Paris 894 442 722 101 Boulevard Murat - 75016 Paris	100 000 €	- €	50%	50 000 €	50 000 €	- €	- €	1 401 769 €	60 487 €	- €	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

La Société 366SAS dépasse les seuils légaux au sens de l'Art. L233-16 du Code de Commerce, pour établir des comptes consolidés de part sa participation à hauteur de 50% dans la SAS 366TV.

Cependant, l'article L233-17-1 du Code de Commerce exempte de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, dès lors que la consolidation des sociétés contrôlées présente, tant individuellement que collectivement un intérêt négligeable.

5.2 : Principaux agrégats issus d'une approche consolidée

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2022, les principaux chiffres de la SAS 366TV sont les suivants :

Périmètre retenu : 50%	Groupe Consolidé	SAS 366TV	%
Méthode : Intégration proportionnelle			
Chiffre d'Affaires	88 147 358	701 546	0,8%
Produits d'exploitation	91 563 403	820 746	0,9%
Résultat Net	907 977	30 244	3,3%
Endettement financier	2 207 315	-	0,0%
Capitaux Propres	4 285 194	20 051	0,5%
Total Bilan	72 618 637	487 986	0,7%

Au niveau des principaux agrégats, la SAS 366TV représente à elle seule entre 0 % et 3,3 % des données consolidées.

En conséquence, la société 366TV présente un caractère peu significatif par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle que représente l'ensemble consolidable.